

Intitulé de l'action de formation

CAP (Certificat d'Aptitude Professionnel) « Métiers de la Coiffure » de niveau 3 en 10 mois

Contexte

Le secteur de la coiffure a connu et continue de connaître de profonds bouleversements, sous l'impact de différents facteurs :

- Une stagnation du pouvoir d'achat et une évolution du comportement économique des ménages, induisant pour les salons de coiffure une nécessité de bien définir leur concept et de se positionner de manière appropriée par rapport à leur clientèle,
- Une évolution de la réglementation liée aux produits capillaires,
- Une évolution de la réglementation liée à l'entreprise,
- Une évolution de la démographie des professionnels de la coiffure avec un nombre important de départs à anticiper du côté des chefs d'entreprise,
- Une évolution technique des produits capillaires pouvant parfois être à l'origine de nouveaux concepts de salons,
- Une évolution des attentes et comportements des consommateurs.

Une partie des entreprises cherche à développer de nouveaux services en réponse à la pression concurrentielle, mais leur mise en place n'est pas toujours aisée. De ce fait, il paraît nécessaire de renforcer l'acquisition de compétences techniques solides et de compétences en matière de relation client pour les publics préparant le CAP.

Objectif professionnel

Obtenir le CAP Métiers de la coiffure en 10 mois.

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de la formation, le stagiaire sera capable de valider les compétences suivantes :

- **Réaliser des prestations de coiffure**
- **Etablir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise**

► [RNCP34670 - CAP - Métiers de la coiffure - France Compétences \(francecompetences.fr\)](https://www.francecompetences.fr)

Public visé

La formation s'adresse aux personnes désirant aller vers les métiers de la coiffure.

Prérequis

Conditions d'accès

- Être âgé(e) de 17 ans en cours d'année d'inscription
- Niveau 3^{ème} requis
- L'obtention du brevet des collèges (DNB) est obligatoire

Conditions de réussite

- S'engager et s'impliquer tout au long de la formation



School EFMDN
Beauty
Centre de formation des apprentis
COIFFURE - ESTHÉTIQUE



FICHE DESCRIPTIVE DE L'ACTION DE FORMATION



Modalités et délais d'accès

En amont de la contractualisation, le stagiaire doit :

- Télécharger la fiche de préinscription coiffure sur le site internet de l'organisme de formation ou remplir le formulaire
- Réaliser un entretien obligatoire avec la directrice SCHOOL EFMDN BEAUTY
- Réaliser un test de positionnement (QCM de culture générales / Mathématiques)

L'action de formation se déroule de septembre à juin inclus, du lundi au vendredi selon l'amplitude horaire suivante : 9h-12h & 13h-17h, soit 35h hebdomadaires.

Durée / Calendrier & lieu de réalisation

- **Durée totale** : 1200 heures (920 heures en organisme de formation et 280 heures en entreprises)
- **Calendrier** : les emplois du temps annuel et hebdomadaires sont communiqués aux stagiaires dès l'entrée en formation. Le stagiaire bénéficie de 1 à 2 semaines de vacances sur la totalité de la formation.
- **Lieu** : 6A Loiseau – 33126 Fronsac

Modalités de déroulement (pédagogie), suivi et sanction

Les modalités, méthodes et outils pédagogiques sont déterminés dans le but de favoriser l'implication des stagiaires.

<p>Modalités pédagogiques et suivi</p>	<p>Formation 100% présentiel Chaque stagiaire bénéficie d'un temps de consolidation et d'accompagnement personnalisé tout au long de sa formation. De plus, les formateurs techniques évaluent régulièrement la progression des stagiaires par l'organisation de mises en situations pratiques. Ils/elles réalisent ainsi des bilans individuels réguliers leur permettant d'ajuster la formation. Des évaluations dans les enseignements théoriques sont prévus tous les mois dans chacune des matières afin de maintenir un travail constant et vérifier l'acquisition de compétences et connaissances. Des examens blancs sont organisés pour préparer au mieux l'examen final. Notre organisme réalise l'inscription aux différentes épreuves du CAP. Celles-ci sont définies chaque année par l'éducation nationale. Elles sont positionnées en fin d'année scolaire (mai-juin). <i>Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles de présence, signées par les stagiaires et les intervenants.</i></p>
<p>Méthodes pédagogiques</p>	<p>Théorie (30%) ; Pratique (70%) Participation aux événements professionnels tels que des concours de beauté ou de mode. Durant l'année scolaire, 8 semaines de stages sont positionnées dans une ou plusieurs entreprises afin de conforter et mettre en œuvre les compétences des stagiaires.</p>
<p>Moyens et/ou outils pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Salon d'application, plateau technique avec matériels et appareils professionnels > Salle de cours équipées de vidéoprojecteurs, tableau blanc et paperboard
<p>Intervenants</p>	<p>Formateurs expérimentés et diplômés, tous habilités par le rectorat pour l'enseignement du CAP Métiers de la Coiffure</p> <p>Liste non exhaustive et soumise à modification</p> <p>Mme DURAND-NOUYOU Maryse (formatrice et référente pédagogique coiffure) Mme CROQ Anne (formatrice en coiffure) Mme POUL Véronique (formatrice en biologie générale, cosmétologie)</p>

SCHOOL E.F.M.D.N BEAUTY
6A Loiseau – 33126 FRONSAC – 07 87 35 24 36
efmdn.beauty@gmail.com – www.efmdn.fr

SARL au capital de 5000€ - n°880019716 – registre du commerce de Libourne – APE 8559A
« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331235933 auprès de la préfète de région NOUVELLE-AQUITAINE »
Enregistré au Répertoire national des Etablissements de l'Education nationale sous le N° 0333301J



	Mme OYA Audrey (Enseignante de Français, histoire-géographie, EMC,PSE) Mme COUPEZ Catherine (Enseignante de langue vivante : Anglais) Mme EECKEMAN Corinne (Enseignante en Mathématiques)
Sanction de la formation	CAP Métiers de la Coiffure (délivré par l'Education Nationale) Certificat de réalisation.

Contenu

Le programme du CAP Métiers de la Coiffure est défini par un document établi et validé par le ministère de l'éducation nationale appelé référentiel.

Compétences attestées et sous-compétences opérationnelles :

- **Réaliser des prestations de coiffure**
 - Élaborer un diagnostic
 - Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire
 - Réaliser des techniques de base de coiffure : - Coupe (femme, homme) - Couleur (coloration et effet de couleur) - Forme (mise en forme temporaire, mise en forme durable par enroulage, coiffage)
- **Etablir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise**
 - Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous
 - Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires
 - Contribuer à l'activité de l'entreprise

* Matières de l'enseignement général pour les personnes n'ayant pas validé de diplôme de niveau 3 à l'entrée de la formation

- **Français - Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique**
 - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F)
 - Reformuler, à l'écrit et à l'oral, un message lu ou entendu (F)
 - Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F)
 - Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F)
 - Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F)
- **Histoire-géographie et Enseignement moral et civique**
 - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG)
 - S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)
 - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)
 - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)
 - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)
- **Mathématiques - Physique-chimie**
 - Rechercher, extraire et organiser l'information
 - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
 - Expérimenter, utiliser une simulation
 - Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion
 - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés

▪ **Education physique et sportive**

- Développer sa motricité
- S'organiser pour apprendre et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter
- Construire durablement sa santé
- Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique

▪ **Langues vivantes**

- Comprendre la langue orale
- Comprendre un document écrit
- S'exprimer à l'écrit
- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral

dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE)

▪ **Bloc facultatif Arts appliqués et cultures artistiques**

- Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design
- Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé
- Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques
- Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design
- Consolider une proposition
- Présenter graphiquement ou en volume une intention
- Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design

Modalités d'évaluations

Evaluations sommatives tout au long de l'année
Examens blancs (2 périodes) pour lesquels les dates sont définies par la directrice dès la rentrée des classes
Epreuves écrites et orales devant un jury (selon référentiel du CAP Métiers de la Coiffure)

Spécialité « Métiers de la coiffure » du certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat)	Scolaires (Établissements privés hors contrat)		
			Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF)	Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités)		
			Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Formation professionnelle continue (Établissements privés)		
				Enseignement à distance Candidats individuels		
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée	

UNITES PROFESSIONNELLES

EP1 – Techniques de coiffure	UP1	14 ⁽¹⁾	CCF ⁽³⁾	Ponctuel pratique et écrit	6h45 ⁽²⁾
EP2 – Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise	UP2	3	CCF	Ponctuel oral	0h20 maximum



School EFMDN
Beauty
Centre de formation des apprentis
COIFFURE - ESTHÉTIQUE



FICHE DESCRIPTIVE DE L'ACTION DE FORMATION



UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL					
EG1 – Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique *	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2h15
EG2 – Mathématiques – Physique- chimie *	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2h
EG3 – Éducation physique et sportive *	UG3	1	CCF	Ponctuel	
EG4 – Langues vivantes *	UG4	1	CCF	Ponctuel oral	0h20
Epreuve Facultative - Arts appliqués et cultures artistiques (4)	UF	1	CCF	Ponctuel écrit et pratique	1h30

- (1) – dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement (PSE)
 (2) – dont 1 heure Prévention Santé Environnement (PSE)
 (3) – CCF : Contrôle en cours de formation
 (4) – seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme

(* Information : En conséquence de la publication des arrêtés du 03 avril 2019 fixant les nouveaux programmes d'enseignement général de CAP, les intitulés, coefficients, modalités et durées des épreuves générales sont appelés à être redéfinis par un arrêté ministériel publié ultérieurement.

Prix

4350,00 € Nets de Taxes / stagiaire. « Prestataire de formation exonéré de TVA »

Le prix comprend la totalité de la formation. Financement personnel de la formation possible – compte personnel formation (CPF). Le Trousseau n'est pas inclus dans le tarif de la formation et reste à la charge du stagiaire d'un montant de **650€ nets de taxes.** (Tarif négocié avec un fournisseur). Le versement d'un **acompte** d'un équivalent de **13%** du prix global de la formation est demandé après expiration du délai de rétractation soit (10 jours si le contrat de formation professionnelle est signé en présentiel) ou (14 jours si le contrat de formation professionnelle est signé à distance).

Indicateurs de résultats sur le CAP Métiers de la Coiffure

Niveau d'accomplissement

Nombre de stagiaires accueillis session 2019-2021 : 16

Niveau de performance

Sur un nombre de 16 stagiaires accueillis en CAP Métiers de la coiffure sur la session 2020/2021, nous avons recensés 2 abandons.

Taux d'obtention de la certification

Taux de réussite au CAP Métiers de la Coiffure : 92,9% sur 14 inscrits à l'examen pour la session 2021

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Il est possible de valider un ou plusieurs blocs de compétences, valables **5 ans**.

Liens avec d'autres certifications PROFESSIONNELLES ou HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : **Non**

Equivalences / Passerelles : **Aucunes**

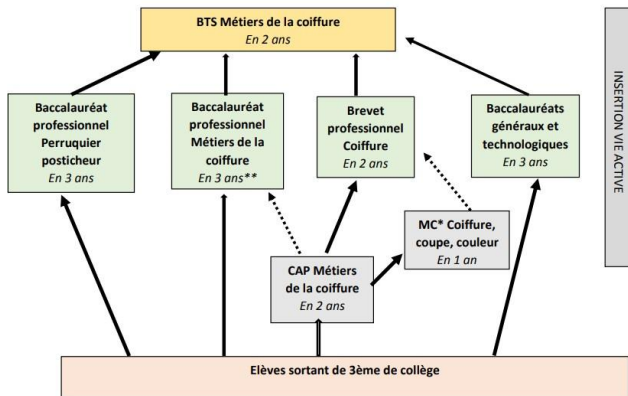
SCHOOL E.F.M.D.N BEAUTY
6A Loiseau – 33126 FRONSAC – 07 87 35 24 36
efmdn.beauty@gmail.com – www.efmdn.fr

SARL au capital de 5000€ - n°880019716 – registre du commerce de Libourne – APE 8559A
« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331235933 auprès de la préfète de région NOUVELLE-AQUITAINE »
Enregistré au Répertoire national des Etablissements de l'Education nationale sous le N° 0333301J



Suites de parcours

Schéma de la filière des métiers de la coiffure en 2019 – Diplômes de l'éducation nationale



MC* = mention complémentaire
** entrée en 1ère BCP possible avec un CAP
→ Parcours habituels
.....→ Parcours possibles/Passerelles

Les possibilités sont nombreuses à la suite d'un CAP Métiers de la Coiffure. Le stagiaire peut s'orienter vers une Mention complémentaire Coiffure ou un BP Coiffure afin de se spécialiser et d'approfondir ses compétences. Il est également envisageable d'aller vers un BAC Professionnel Métiers de la Coiffure puis un BTS Métiers de la Coiffure.

Débouchés

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure exerce son activité de coiffeur(seuse), en respectant la réglementation en vigueur, dans les secteurs suivants :

- Tout type d'entreprises de coiffure (salons de coiffure, salons itinérants, entreprises de coiffure à domicile, entreprises liées au secteur de la coiffure) ;
- Secteur du spectacle et de la mode ;
- Etablissements et institutions diverses avec des activités de coiffure intégrées (centre d'esthétique, de thalassothérapie, établissements de tourisme et de loisirs, de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Conformément à la réglementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail), La SCHOOL EFMDN BEAUTY peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'organisme de formation mobilise des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap Nouvelle-Aquitaine...) et les dispositifs pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

Contact pédagogique, administratif et handicap

Pour toute information / inscription Mme Sandrine PITARD, efmdn.beauty@gmail.com, 07 87 35 24 36.

Intitulé de l'action de formation

CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) « Métiers de la Coiffure » de niveau 3 en 10 mois sous contrat d'apprentissage.

Contexte

Le secteur de la coiffure a connu et continue de connaître de profonds bouleversements, sous l'impact de différents facteurs :

- Une stagnation du pouvoir d'achat et une évolution du comportement économique des ménages, induisant pour les salons de coiffure une nécessité de bien définir leur concept et de se positionner de manière appropriée par rapport à leur clientèle,
- Une évolution de la réglementation liée aux produits capillaires,
- Une évolution de la réglementation liée à l'entreprise,
- Une évolution de la démographie des professionnels de la coiffure avec un nombre important de départs à anticiper du côté des chefs d'entreprise,
- Une évolution technique des produits capillaires pouvant parfois être à l'origine de nouveaux concepts de salons,
- Une évolution des attentes et comportements des consommateurs.

Une partie des entreprises cherche à développer de nouveaux services en réponse à la pression concurrentielle, mais leur mise en place n'est pas toujours aisée. De ce fait, il paraît nécessaire de renforcer l'acquisition de compétences techniques solides et de compétences en matière de relation client pour les publics préparant le CAP.

Objectif professionnel

Obtenir le CAP Métiers de la coiffure en 10 mois.

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de la formation par apprentissage, l'apprenti(e) salarié(e) sera capable de valider les compétences suivantes :

- **Réaliser des prestations de coiffure**
- **Etablir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise**

► [RNCP34670 - CAP - Métiers de la coiffure - France Compétences \(francecompetences.fr\)](https://www.francecompetences.fr)

Public visé

La formation s'adresse aux personnes désirant préparer le CAP Métiers de la Coiffure en 10 mois par la voie de l'apprentissage :

- Il est nécessaire d'être âgé de 16 à 29 ans révolus.
- Certains publics peuvent bénéficier d'une dérogation et entrer en apprentissage à partir de 15 ans ou au-delà de 29 ans.

Prérequis

Conditions d'accès

- Niveau 3^{ème} requis
- L'obtention du brevet des collèges (DNB) est obligatoire
- Avoir trouvé un maître d'apprentissage (avec ou sans notre appui)
- Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.

Conditions de réussite

- S'engager et s'impliquer tout au long de la formation

Maître d'apprentissage

Un maître d'apprentissage doit être désigné par l'entreprise pour accompagner l'apprenti(e) salarié(e) tout au long de son parcours et assurer la liaison avec le CFA. Il peut s'agir d'un salarié volontaire ou du chef d'entreprise.

À défaut de dispositions conventionnelles, le maître d'apprentissage doit :

- **Détenir un diplôme ou un titre relevant du même domaine et d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti, et justifier d'au moins une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification visée,**
- **ou avoir exercé pendant au moins 2 ans une activité en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti(e) salarié(e).**

Le maître d'apprentissage peut encadrer jusqu'à deux apprenti(es) salarié(es) (plus un redoublant). L'employeur doit veiller à ce qu'il bénéficie de formations lui permettant d'exercer sa mission et de suivre la formation de l'apprenti (évolution du contenu et des diplômes).

Modalités et délais d'accès

En amont de la contractualisation, l'apprenti(e) salarié(e) doit :

- Télécharger la fiche de préinscription sur le site internet de l'organisme de formation ou remplir le formulaire
- Réaliser un entretien obligatoire avec la directrice SCHOOL EFMDN BEAUTY
- Réaliser un test de positionnement (QCM de culture générale / Mathématiques)

L'action de formation se déroule de septembre à juin inclus, tous les mardis et mercredi selon l'amplitude horaire suivante : 9h - 12h & 13h -17h, soit 16h hebdomadaires.

Durée / Calendrier & lieu de réalisation

- **Durée totale** : 400 heures en organisme de formation.
- **Calendrier** : les emplois du temps annuel et hebdomadaires sont communiqués aux apprenti(e)s salarié(e)s dès l'entrée en formation.
- **Lieu** : 6A Loiseau – 33126 FRONSAC

Modalités de déroulement (pédagogie), suivi et sanction

Les modalités, méthodes et outils pédagogiques sont déterminés dans le but de favoriser l'implication des apprenti(e)s salarié(e)s.

<p>Modalités pédagogiques et suivi</p>	<p>Formation en présentiel en centre de formation et en AFEST (Action de Formation En Situation de travail en Entreprise) Chaque apprenti(e) salarié(e) bénéficie d'un temps de consolidation et d'accompagnement personnalisé tout au long de sa formation. De plus, les formateurs techniques évaluent régulièrement la progression des apprenti(e)s salarié(e)s par l'organisation de mises en situations pratiques. Ils/elles réalisent ainsi des bilans individuels réguliers leur permettant d'ajuster l'apprentissage. Des évaluations dans les enseignements théoriques sont prévus tous les mois dans chacune des matières afin de maintenir un travail constant et vérifier l'acquisition de compétences et connaissances. Des examens blancs sont organisés pour préparer au mieux l'examen final. Notre organisme réalise l'inscription aux différentes épreuves du CAP. Celles-ci sont définies chaque année par l'éducation nationale. Elles sont positionnées en fin d'année scolaire (mai-juin). <i>Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargement, co-signées par les apprentis(e)s salarié(e)s et les intervenants.</i></p>
<p>Méthodes pédagogiques</p>	<p>Théorie (70%) ; Pratique (30%) Participation aux événements professionnels tels que des concours de beauté ou de mode.</p>

Moyens et/ou outils pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> > Salon d'application, plateau technique avec matériels et appareils professionnels > Salle de cours équipées de vidéoprojecteurs, tableau blanc et paperboard
Intervenants	<p>Formateurs expérimentés et diplômés, tous habilités par le rectorat pour l'enseignement du CAP Métiers de la Coiffure</p> <p>Liste non exhaustive et soumise à modification</p> <p>Mme CROQ Anne (formatrice et référente pédagogique coiffure) Mme DURAND NOUYOU Maryse (formatrice en coiffure) Mme POUL Véronique (formatrice en biologie générale)</p> <p>Mme OYA Audrey (Enseignante de Français, histoire-géographie, EMC,PSE) Mme COUPEZ Catherine (Enseignante de langue vivante : Anglais) Mme EECKEMAN Corinne (Enseignante en Mathématiques)</p>
Sanction de la formation	<p>CAP Métiers de la Coiffure (délivré par l'Education Nationale) Certificat de réalisation.</p>

Contenu

Le programme du CAP Métiers de la Coiffure est défini par un document établi et validé par le ministère de l'éducation nationale appelé référentiel.

Compétences attestées et sous-compétences opérationnelles :

- **Réaliser des prestations de coiffure**
 - Élaborer un diagnostic
 - Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire
 - Réaliser des techniques de base de coiffure : - Coupe (femme, homme) - Couleur (coloration et effet de couleur) - Forme (mise en forme temporaire, mise en forme durable* par enroulage, coiffage)
- **Etablir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise**
 - Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous
 - Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires
 - Contribuer à l'activité de l'entreprise

* Matières de l'enseignement général pour les personnes n'ayant pas validé de diplôme de niveau 3 à l'entrée de la formation

- **Français - Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique**
 - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F)
 - Reformuler, à l'écrit et à l'oral, un message lu ou entendu (F)
 - Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F)
 - Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F)
 - Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F)
- **Histoire-géographie et Enseignement moral et civique**
 - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG)
 - S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)
- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)
- **Mathématiques - Physique-chimie**
 - Rechercher, extraire et organiser l'information
 - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
 - Expérimenter, utiliser une simulation
 - Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion
 - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés
- **Education physique et sportive**
 - Développer sa motricité
 - S'organiser pour apprendre et s'entraîner
 - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter
 - Construire durablement sa santé
 - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique
- **Langues vivantes**
 - Comprendre la langue orale
 - Comprendre un document écrit
 - S'exprimer à l'écrit
 - S'exprimer à l'oral en continu
 - Interagir à l'oral

L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE)

- **Bloc facultatif Arts appliqués et cultures artistiques**
 - Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design
 - Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé
 - Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques
 - Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design
 - Consolider une proposition
 - Présenter graphiquement ou en volume une intention
 - Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design

Modalités d'évaluations

Evaluations sommatives tout au long de l'année
Examens blancs (2 périodes par an) pour lesquels les dates sont définies par la directrice dès la rentrée des classes
Epreuves écrites et orales devant un jury (selon référentiel du CAP Métiers de la Coiffure)

Spécialité « Métiers de la coiffure » du certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat)	Scolaires (Établissements privés hors contrat)		
			Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF)	Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités)		
			Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Formation professionnelle continue (Établissements privés)		
				Enseignement à distance Candidats individuels		
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée	

UNITES PROFESSIONNELLES

EP1 – Techniques de coiffure	UP1	14 ⁽¹⁾	CCF ⁽³⁾	Ponctuel pratique et écrit	6h45 ⁽²⁾
EP2 – Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise	UP2	3	CCF	Ponctuel oral	0h20 maximum

UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL

EG1 – Français et histoire- géographie – enseignement moral et civique *	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2h15
EG2 – Mathématiques – Physique- chimie *	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2h
EG3 – Éducation physique et sportive *	UG3	1	CCF	Ponctuel	
EG4 – Langues vivantes *	UG4	1	CCF	Ponctuel oral	0h20
Epreuve Facultative - Arts appliqués et cultures artistiques (4)	UF	1	CCF	Ponctuel écrit et pratique	1h30

(1) – dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement (PSE)

(2) – dont 1 heure Prévention Santé Environnement (PSE)

(3) – CCF : Contrôle en cours de formation

(4) – seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme

(*) Information : En conséquence de la publication des arrêtés du 03 avril 2019 fixant les nouveaux programmes d'enseignement général de CAP, les intitulés, coefficients, modalités et durées des épreuves générales sont appelés à être redéfinis par un arrêté ministériel publié ultérieurement.

Prix

La SCHOOL EFMDN BEAUTY se charge de toutes les démarches du suivi du contrat. Le coût de la formation est financé par un opérateur de compétences (OPCO EP). AUCUN FRAIS À LA CHARGE DE L'APPRENTI(E) SALARIE(E) ni de L'EMPLOYEUR (pas d'avance de trésorerie : subrogation de paiement). Aides financières possibles sous certaines conditions pour les contrats d'apprentissage. Détail sur le site : [Contrat d'apprentissage | service-public.fr](#). Le Trousseau est inclus dans le tarif de la formation.

Rémunération de l'apprenti(e) salarié(e)

L'apprenti(e) salarié(e) perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC (salaire minimum légal en France). Ce pourcentage varie en fonction de l'âge, de l'ancienneté dans l'entreprise, de l'expérience et du niveau d'études. En savoir plus sur le [PORTAIL DE L'ALTERNANCE](#)

SCHOOL E.F.M.D.N BEAUTY

6A Loiseau – 33126 FRONSAC – 07 87 35 24 36

efmdn.beauty@gmail.com – www.efmdn.fr

SARL au capital de 5000€ - n°880019716 – registre du commerce de Libourne – APE 8559A

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331235933 auprès de la préfecture de région NOUVELLE-AQUITAINE »
Enregistré au Répertoire national des Etablissements de l'Éducation nationale sous le N° 0333301J

Indicateurs de résultats sur le CAP Métiers de la Coiffure

<p>Niveau d'accomplissement Nombre d'apprenti(e)s accueillis : 1 accueilli(e) en septembre 2021</p>
<p>Niveau de performance Nombre d'abandons : <i>statistiques disponibles en juin 2024</i></p>
<p>Taux d'obtention de la certification Taux de réussite au CAP Métiers de la Coiffure : <i>statistiques disponibles en juin 2024</i></p>
<p>Ratio du nombre d'apprentis ayant obtenu la certification sur le nombre d'apprentis présents à l'examen Statistiques disponibles : https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil</p>

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Il est possible de valider un ou plusieurs bloc de compétences, valables **5 ans**.

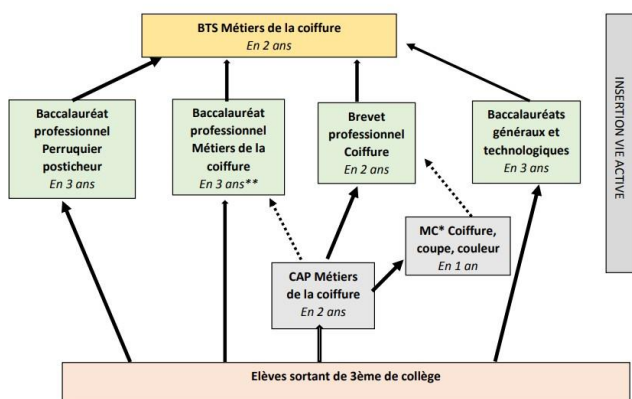
Liens avec d'autres certifications PROFESSIONNELLES ou HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : **Non**

Equivalence / Passerelles : **Aucunes**

Suites de parcours

Schéma de la filière des métiers de la coiffure en 2019 – Diplômes de l'éducation nationale



Les possibilités sont nombreuses à la suite d'un CAP Métiers de la Coiffure. Vous pouvez vous orienter vers une Mention complémentaire Coiffure ou un BP Coiffure afin de vous spécialiser et d'approfondir vos compétences. Il est également envisageable d'aller vers un BAC Professionnel Métiers de la Coiffure puis un BTS Métiers de la Coiffure.

MC* = mention complémentaire

** entrée en 1ère BCP possible avec un CAP

→ Parcours habituels

.....→ Parcours possibles/Passerelles

Débouchés

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure exerce son activité de coiffeur(seuse), en respectant la réglementation en vigueur, dans les secteurs suivants :

- Tout type d'entreprises de coiffure (salons de coiffure, salons itinérants, entreprises de coiffure à domicile, entreprises liées au secteur de la coiffure) ;
- Secteur du spectacle et de la mode ;
- Etablissements et institutions diverses avec des activités de coiffure intégrées (centre d'esthétique, de thalassothérapie, établissements de tourisme et de loisirs, de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Conformément à la réglementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail), La SCHOOL EFMDN BEAUTY peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'organisme de formation mobilise des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap Nouvelle-Aquitaine...) et les dispositifs pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

Contact pédagogique, administratif et handicap

Pour toute information / inscription Mme Sandrine PITARD, efmdn.beauty@gmail.com, 07 87 35 24 36.